



Cabinet CAMS
B&B ASSOCIES

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Exercice clos le 30/09/2014

SOMMAIRE

Préambule.....	3
1 Présentation du Cabinet.....	3
1.1 Structure juridique et capital	3
1.2 Gouvernance.....	3
1.3 Métiers.....	3
2 Gestion des risques.....	4
2.1 Indépendance.....	4
2.2 Qualité.....	4
2.2.1 Principes généraux	4
2.2.2 Description du système interne de contrôle qualité	4
2.2.3 Date du dernier contrôle qualité	5
2.2.4 Les outils	5
3 Ressources humaines.....	6
3.1 Effectifs du Cabinet et nombre d'associés	6
3.2 Politique de formation.....	6
3.3 Rémunération des associés.....	7
4 Clients.....	7
4.1 Chiffre d'affaires	7
4.2 Liste des clients faisant appel public à l'épargne.....	7
4.3 Liste des clients établissements de crédit.....	7
5 Conclusion.....	8

Préambule

Conformément à l'article R823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de leur exercice, un rapport de transparence.

1 Présentation du Cabinet

1.1 Structure juridique et capital

Les Cabinets CAMS et B & B Associés, tous deux Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital respectif de 38 033 € et 8 000 €, sont détenus directement ou indirectement à plus de 97 % par des associés commissaires aux comptes exerçant leur activité au sein de cette structure professionnelle.

Nous sommes implantés à Biarritz (département des Pyrénées Atlantiques), 1 allée Robinson.

Les Cabinets CAMS et B & B Associés n'adhèrent à aucun réseau répondant aux critères définis par l'article 22 du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

L'exercice social des sociétés commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

1.2 Gouvernance

Les Cabinets CAMS et B & B Associés sont administrés par deux co-gérants :

- Bernadette Bos
- Pierre-Damien Blandino

Les principaux organes de décision au sein de notre structure sont constitués de :

- Une assemblée générale,
- Un comité de direction informel qui se réunit au moins une fois par an.

Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire et au moins deux fois par an.

1.3 Métiers

Les métiers du Cabinet CAMS sont ceux de la sphère de l'expertise comptable et du conseil principalement, hormis quelques mandats de commissariat aux comptes.

Les métiers du Cabinet B & B Associés sont ceux de l'audit, du commissariat aux comptes légal, du commissariat aux apports, à la fusion ou à la transformation.

2 Gestion des risques

2.1 Indépendance

Chaque année, lors de la réunion de l'équipe, il est rappelé les règles d'indépendance, d'incompatibilité et de secret professionnel. Il en est de même pour l'équipe expertise comptable.

Une attestation annuelle est signée par les associés et les collaborateurs du Cabinet à laquelle est jointe la liste des mandats de commissariat aux comptes.

Pour les mandats détenus auprès de personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, il n'est pas fait application du principe de rotation des signataires prévu par l'Article L.821-14 du Code de Commerce, dans la mesure où les deux signataires interviennent simultanément sur le mandat de l'entité concernée.

Désormais, et depuis octobre 2010, chaque acceptation de nouveau mandat est précédée d'une circularisation des associés matérialisée par la signature par chacun d'entre eux d'une déclaration spécifique d'indépendance.

Les associés sont membres de diverses associations dans lesquelles ils n'effectuent pas de travaux facturables en dehors de l'association « Rotary ». En tout état de cause, ils veillent à ne pas cumuler un poste de mandataire au sein de l'association avec un éventuel contrat avec le Cabinet.

Les associés ne détiennent aucune participation chez leurs clients.

2.2 Qualité

2.2.1 Principes généraux

Chaque Cabinet est le garant de son contrôle qualité qui repose sur plusieurs critères :

- Acceptation et exécution des mandats
- Respect des règles éthiques
- Compétences des collaborateurs
- Respect des procédures et de la méthodologie écrite du Cabinet dans le manuel de procédures

2.2.2 Description du système interne de contrôle qualité

Le manuel des procédures relatives au commissariat aux comptes comprend 5 parties :

- Cadre général du système qualité : responsabilité de la direction, acceptation et maintien des missions, ressources humaines, réalisation de la mission, supervision du contrôle qualité ;
- Cadre général des missions et documentation disponible ;
- Organisation générale des missions : outils utilisés et consignes générales pour la formalisation des dossiers de travail qui sont dématérialisés ;

- Réalisation des missions : points d'attention liés à l'application des NEP, modèles normatifs et consignes pour l'évaluation des risques, le plan de mission, la lettre de mission, les confirmations directes, la matérialisation des examens analytiques, les synthèses, la supervision, les déclarations de la direction, le maintien, la finalisation de la mission ;
- Positions techniques spécifiques du Cabinet.

Le manuel fait l'objet de mises à jour périodiques, diffusées aux collaborateurs et rappelées dans une réunion annuelle.

Une recherche permanente de l'associé en charge du commissariat aux comptes dans l'amélioration des outils et notamment :

- L'identification des meilleures pratiques,
- La veille réglementaire,
- La recherche et développement sur les outils de production,
- La mise en œuvre du plan d'actions décidées en réunion annuelle en matière d'audit.

La supervision générale du contrôle qualité du Cabinet est assurée par un associé. Il n'est pas effectué de revue indépendante préalablement à l'émission du rapport sur les dossiers comportant une complexité particulière, et ne disposant pas d'un co-commissariat aux comptes, mais un partage des opinions entre les deux associés est systématique dans ce cas.

2.2.3 Date du dernier contrôle qualité

Date du dernier contrôle qualité diligenté par la Compagnie des Commissaire aux comptes ou le H3C : juin 2013.

Le dernier contrôle ordinal de l'Ordre Régional des Experts Comptables d'Aquitaine a été diligenté en 1999. Le prochain aura lieu en 2014.

2.2.4 Les outils

Audit Soft du groupe Editions Francis Lefevre

Ce logiciel du marché permet de respecter la méthodologie d'audit et les normes d'exercice professionnel. Il a été mis en place par le Cabinet dès 2002.

Working papers du groupe Caseware

Ce logiciel du marché permet de respecter la méthodologie d'audit et les normes d'exercice professionnel. Il est déployé sur certains mandats à compter de janvier 2014.

CAIRN Consolidation

Ce logiciel récemment développé par la société CAIRN Conseil spécialiste de la consolidation, représentée par Monsieur Eric Ducasse, a été implanté en 2013 et déployé sur les missions closes en 2012.

IDEA

Ce logiciel est un extracteur de base d'analyse de données conçu pour les auditeurs et professionnels de la finance.

Intranet Microsoft Outlook

Cet intranet permet d'échanger des informations et d'assurer une veille réglementaire.

Autre bases documentaires

Pour l'activité audit, les principales bases sont les suivantes :

- Site de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes)
- Infogreffe
- Base documentaire papier classique du métier et notamment la documentation de la CNCC, Francis Lefebvre, Groupe Revue Fiduciaire, etc.

3 Ressources humaines

3.1 Effectifs du Cabinet et nombre d'associés

Le Cabinet compte 6,5 collaboratrices dont 2 dédiées à l'activité audit.

Il compte 2 associés, tous deux intervenant sur des missions d'audit légal.

3.2 Politique de formation

Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et le cas échéant l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Un programme de formation annuel est développé pour chaque membre du personnel selon ses besoins, exprimés lors de l'entretien annuel et selon les besoins du Cabinet.

Les associés du Cabinet respectent l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 60 heures consacrées aux domaines suivants : la déontologie du commissaire aux comptes, les normes d'exercice professionnel, les bonnes pratiques professionnelles identifiées et la doctrine professionnelle, les techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne, le cadre juridique de la mission du commissaire aux comptes et les matières comptables, financières, juridiques et fiscales.

Notre Cabinet porte une attention particulière à la formation de ses collaboratrices.

Le budget annuel de formation représente 4.75 % de la masse salariale et 1.97 % du chiffre d'affaires total des deux Cabinets en expertise comptable et commissariat aux comptes, sur la base des comptes clos le 30 septembre 2013.

Le budget annuel de documentation et de formation représente 7.46 % de la masse salariale et 3.09 % du chiffre d'affaires total des deux Cabinets en expertise comptable et commissariat aux comptes, sur la base des comptes clos le 30 septembre 2013.

Des réunions d'information sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées tous les mois.

Une matinée de formation est déployée tous les trimestres sur l'actualité sociale à l'attention des collaboratrices.

La documentation est soit sous forme papier, soit dématérialisée sur des serveurs informatiques. Elle est mise à jour mensuellement. Elle est en outre accessible par chacun au Cabinet et en dehors, soit par accès sécurisé sur les postes de travail, soit par des accès Internet spécifiques.

3.3 Rémunération des associés

Les associés disposent d'une rémunération fixe déterminée chaque année par le comité de direction en fonction du budget de l'exercice. Il n'existe pas de système de bonus ou de part variable dans la rémunération dépendant d'objectifs.

4 Clients

4.1 Chiffre d'affaires

Date de clôture : 30 septembre 2013

Le chiffre d'affaires total des deux Cabinets s'élève à 772 K€ et se répartit comme suit :

- Missions de contrôle légal des comptes : 160 K€
- Autres prestations de services non directement liées à des missions de contrôle légal : 612 K€

4.2 Lite des clients faisant appel public à l'épargne

Néant

4.3 Liste des clients établissements de crédit

Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest - La Rochelle

5 Conclusion

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Fait à Biarritz, le 2 janvier 2014



Bernadette Bos
Co-gérant

Pierre-Damien Blandino
Co-gérant